



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 10

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

OBJET : Modification de la ventilation des crédits anticipés d'investissements et demande de subvention pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint Denis d'Alix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'article L.1612—1 du CGCT, le conseil municipal peut autoriser le Maire, avant l'adoption du budget principal, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu la délibération D2024-02 du 30 janvier 2024 autorisant l'ouverture anticipée de crédits d'investissements.

Vu la délibération D2023-45 du 18 décembre 2023 avec la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées relatives à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de sécurisation de la traversée du centre Bourg rue Aymé Chalus.

Considérant que les travaux de sécurisation de la Rue Aymé Chalus au niveau du centre Bourg sont achevés (opération n°214);

Considérant le projet de la municipalité d'engager un diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint Denis d'Alix en vue de sa restauration notamment suite au dégât des eaux survenu en 2019 (opération n°217) ;

Considérant que le coût du diagnostic patrimonial peut être subventionné par le ministère de la culture ;

Il est proposé de réviser la ventilation des crédits anticipés d'investissements délibérés lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024.

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **ABROGE** la délibération D2024-02 relative à l'ouverture des crédits anticipés d'investissements
- 2) **MODIFIE** la ventilation des crédits anticipés d'investissements suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 - OUVERTURE DES CREDITS				
Opérations	Libellé	Comptes	Montant au 30/01/24	Montant au 5/03/24
189	Informatique école	2183	2 500,00 €	2 000,00 €
202	Travaux école	21312	6 100,00 €	5 100,00 €
205	Mobilier	2184	4 000,00 €	1 000,00 €
205	Matériel et outillage	2188	10 000,00 €	8 000,00 €
210	Aménagement cimetière	2116	1 500,00 €	0,00 €
214	Sécurisation centre du village	2158	48 000,00 €	65 000,00 €
217	Eglise Sacristie + toiture + études	2161	0,00 €	35 000,00 €
218	Mises aux normes bâtiments public et école	21312	10 000,00 €	1 000,00 €
220	Chauffage Mairie	21311	2 000,00 €	2 000,00 €
227	Marquage au sol	2128	10 000,00 €	1 000,00 €
229	Création parking Montée du Perroux	2128	1 500,00 €	500,00 €
233	Système informatique mairie	2183	7 000,00 €	7 000,00 €
236	Bornes incendie pour 2 Bornes	2188	10 000,00 €	5 000,00 €
238	Création parking école et borne IRVE	2128	70 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL crédits ouverts			182 600,00 €	182 600,00 €

- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du ministère de la culture dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint-Denis d'Alix.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY




Le Maire,

M. Pascal LEBRUN

